



Facture/Relevé

NUMÉRO DE FACTURE : 12345678

Business Name

NOM DU COMPTE : BOB'S LANDSCAPING

NUMÉRO DU COMPTE	LIMITE DE CRÉDIT	TERMES ET CONDITIONS	# JOURS ACJ	DATE DE FIN DE PÉRIODE DE FACTURATION	ÉCHÉANCE DU PAIEMENT	MONTANT D'Û
0496-00-678XXX-X	500.00	30	31	2021-08-08	2021-08-30	109.65

NUMÉRO DE CARTE	L'EMPLACEMENT DU SITE	DATE (YYYY-MM-DD)	HEURE	# RÉCLAMATION	PRODUIT	UNITÉS	COÛT/UNITÉ	MONTANT
04840011319298XXXX	225 boul Curé-Labelle QC H7V 2R9 198 boul Labelle QC J7A 2H1	2021-07-29	14:05	00117164	Paiement - merc			-130.18
		2021-07-16	21:59	00113080	SSP	30.000	1.523	45.69
		2021-08-02			SSP	40.000	1.599	63.96
					TOTAL PARTIEL		70.000	

ACHATS FACTURÉS ACJ	SOLDE PRÉCÉDENT	(-)PAIEMENTS	(-)REMISE	(+)FRAIS D'INTÉRÊT	(+)NOUVEAUX ACHATS	(+/-)AJUSTEMENTS	(-)NOUVEAU SOLDE
505.02	130.18	-130.18	0.00	0.00	109.65	0.00	109.65

ID IMPÔT	TPS - Montant déclaré	TVH - Montant déclaré	TVQ - Montant déclaré
IOL ID TPS : R121461107 IOL ID TVQ : 1015506284 WEX ID TPS : 828934521RT0001 WEX ID TVQ : 1225465378TQ0001	-4.77	0.00	-9.51

Payable par chèque, services bancaires en ligne ou à essobusinessonline.com

NUMÉRO DU COMPTE	0496-00-678XXX-X
NUMÉRO DE FACTURE	12345678
DATE DE FIN DE PÉRIODE DE FACTURATION	2021-08-08
MONTANT D'Û	109.65
LE MONTANT PAYÉ	
ÉCHÉANCE DU PAIEMENT	2021-08-30

Utilisez l'enveloppe ci-jointe ou envoyez à :

ESSO AND MOBIL BUSINESS CARD
WEX Canada Ltd.
P.O. Box 57724, Postal Station A
Toronto, ON M5W 5M5

BOB'S LANDSCAPING
12 RUE PAUL ALBERT BLAINVILLE
QC J7C 0T5

LES PAIEMENTS REÇUS APRÈS CETTE DATE SONT ASSUJETTIS À DES FRAIS D'INTÉRÊT. ▲

04960012345670000000010965 21XXXX

Gérez votre compte en ligne!

Pour vous inscrire, allez au www.essobusinessonline.com.

Frais d'intérêts applicables au solde

Si l'entreprise ne verse pas l'intégralité d'un paiement au plus tard à la date d'échéance, ou si le paiement est refusé (chacune de ces situations étant considérée comme un « défaut de paiement »), le taux d'intérêt en vigueur sera appliqué à tout solde impayé, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par les lois applicables. En cas de défaut de paiement, l'entreprise doit verser des intérêts sur tout solde impayé à compter du premier jour du cycle de facturation au cours duquel le défaut de paiement a eu lieu, jusqu'à ce qu'elle s'acquitte de sa dette en payant l'intégralité du montant du relevé suivant (ou de tout relevé subséquent) au plus tard à la date d'échéance (la « période de défaut »). Pour chaque jour de la période de défaut, l'émetteur calcule les intérêts quotidiens en additionnant les transactions, les frais et les autres dépenses de la journée visée au solde du jour précédent, duquel il a soustrait les paiements effectués et les crédits portés au compte. Il multiplie ensuite le résultat par le taux d'intérêt quotidien en vigueur pour obtenir les « intérêts quotidiens ». À la fin de chaque cycle de facturation, l'émetteur additionne les intérêts pour chaque jour du cycle compris dans la période de défaut. Le total, qui figure sur le relevé de l'entreprise, correspond aux intérêts dus par l'entreprise pour ce cycle de facturation.

Pour chaque cycle de facturation, l'entreprise doit payer l'intégralité des montants figurant sur son relevé au plus tard à l'heure limite pour que son paiement soit comptabilisé avant l'échéance. L'entreprise comprend que les facteurs décrits ci-dessous peuvent avoir une incidence sur le moment de la comptabilisation des paiements dans le compte, et qu'un retard dans la comptabilisation peut entraîner des frais de retard, un défaut de paiement ou d'autres conséquences. WEX accepte les paiements en dollars américains et en dollars canadiens. L'entreprise doit absolument suivre les instructions de paiement, faute de quoi son paiement pourrait être retardé, voire refusé.

Contestation des frais

Vous pouvez contester les frais par écrit dans les soixante (60) jours suivant la date de facturation, après quoi ils seront considérés comme obligatoires et définitifs.

Émetteur de la carte

Le solde de cette carte doit être payé à son émetteur, WEX Canada Ltd, conformément à l'accord sur l'utilisation des cartes de flotte liant l'émetteur et le détenteur de la carte, dont le nom figure à l'arrière de celle-ci.

Modes de paiement

Compte en ligne

Les utilisateurs autorisés peuvent choisir de recevoir une notification par courriel lorsque leur relevé est prêt à être consulté et payé en ligne. Vous pouvez ouvrir une session ou créer votre compte en ligne au www.essobusinessonline.com.

Services bancaires en ligne

Vous pouvez envoyer vos paiements par l'entremise des services de paiement de facture en ligne de votre banque. Au moment d'effectuer le paiement, sélectionnez tout simplement « WEX Canada Ltd » comme bénéficiaire.

Courrier postal

Assurez-vous de joindre le bordereau du relevé à votre paiement. Inscrivez votre numéro de compte ou de relevé sur le chèque; vous éviterez ainsi tout retard dans le traitement du paiement s'il advenait que le chèque soit séparé du bordereau. Lorsque vous envoyez votre paiement par la poste, prévoyez un délai de 10 jours ouvrables avant la date d'échéance afin d'éviter tous frais d'intérêts.

Paiements en dollars canadiens

1) Les paiements par chèque envoyés par le payeur ou l'expéditeur à la case postale sont ramassés tous les jours par l'équipe du centre de traitement. Tous les paiements sont recueillis à 7 h auprès de Postes Canada, et traités le jour même. Les chèques reçus après 7 h pourraient n'être comptabilisés que le jour suivant. Il se pourrait que les chèques postdatés ne soient pas comptabilisés immédiatement.

2) Les clients qui doivent régulièrement s'acquitter de factures aux montants fixes ou variables avant une date d'échéance donnée peuvent le faire par virement électronique de fonds auprès de n'importe quelle institution financière, comme une banque à charte. Le client fournit à l'institution financière tous les renseignements nécessaires (institutions, numéros de compte, montants et dates) pour le virement. Le virement doit être effectué avant 15 h (HE) pour être comptabilisé le jour même.

Paiements en dollars américains

1) Tous les paiements doivent être effectués par chèque, ou au moyen d'un instrument de paiement semblable, libellé en dollars américains et tiré sur une institution financière des États-Unis, ou traités par la chambre de compensation automatisée conformément aux exigences de l'émetteur.

2) Les paiements par chèque, qui apparaissent au compte après leur traitement, doivent parvenir à l'émetteur au moins deux jours ouvrables avant la date d'échéance figurant sur le relevé. En effet, deux jours ouvrables peuvent s'écouler entre la réception de l'enveloppe contenant un chèque à l'établissement de l'émetteur et la comptabilisation du chèque dans le compte.

3) Les paiements effectués par un autre moyen que par chèque sont comptabilisés le jour même s'ils sont effectués un jour ouvrable, avant l'heure limite. S'ils sont effectués après l'heure limite, ou un jour non ouvrable, ils sont comptabilisés le jour ouvrable suivant. L'heure limite est 15 h (HE) pour la soumission d'un paiement sur le portail en ligne de l'émetteur ou par service vocal interactif, ou pour la réception, par l'émetteur, d'un paiement traité par la chambre de compensation automatisée.

Service à la clientèle

Pour toute demande ou correspondance sur les services au compte ou la facturation, vous pouvez nous joindre:

- **Par téléphone au 1-800-267-0156**
- **Par télécopieur au 1 800 395-0809;**
- **Par la poste à P.O. Box 639, Portland, ME 04104.**

Assurez-vous d'indiquer votre numéro de compte dans toutes vos correspondances.